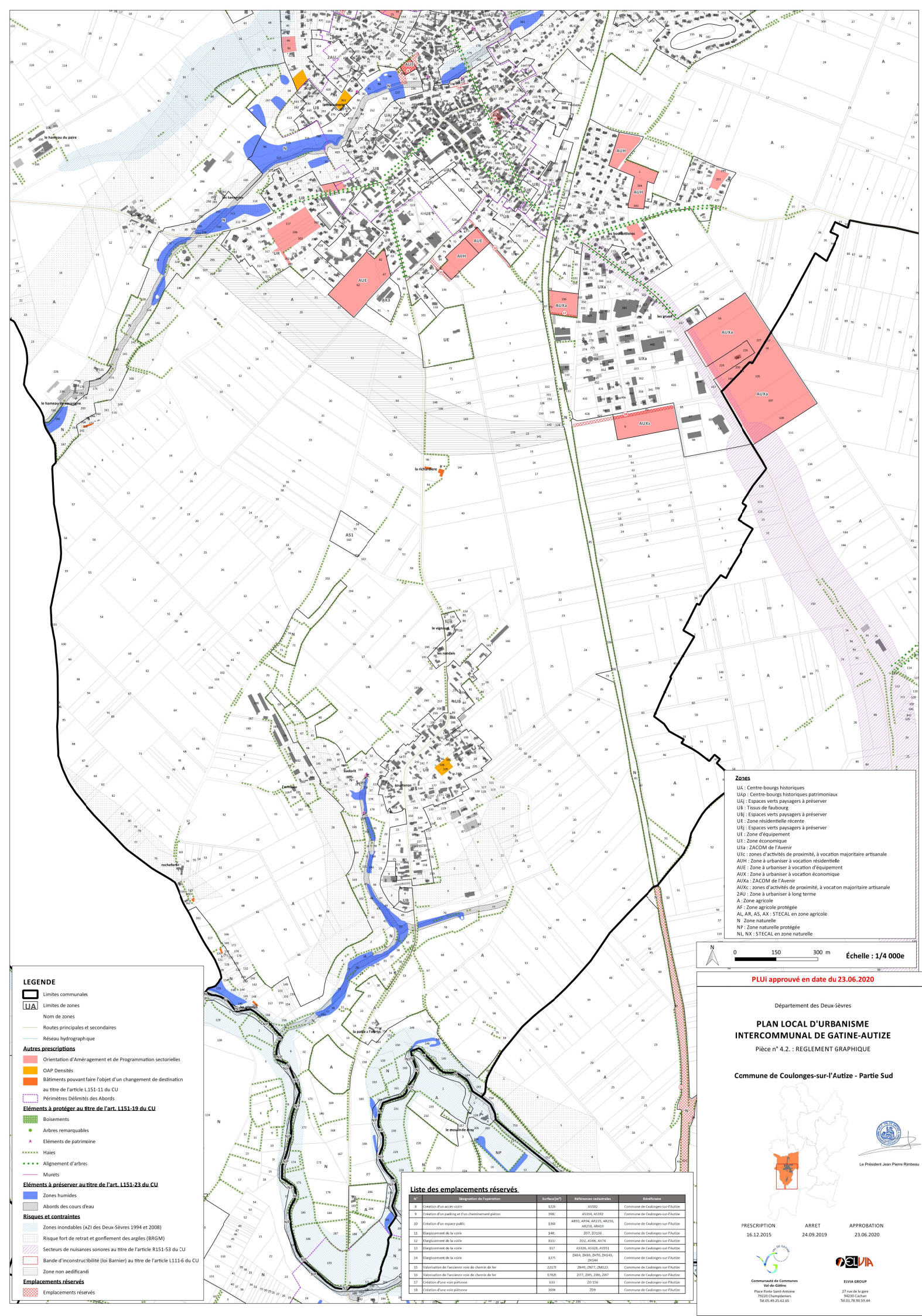

Zones

UA : Centre-bourgs historiques
UAp : Centre-bourgs historiques patrimoniaux
UAj : Espaces verts paysagers à préserver
UB : Tissus de faubourg
UBj : Espaces verts paysagers à préserver
UR : Zone résidentielle récente
URj : Espaces verts paysagers à préserver
UE : Zone d'équipement
UX : Zone économique
UXa : ZACOM de l'Avenir
UXc : zones d'activités de proximité, à vocation majoritaire artisanale
AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
AUXa : ZACOM de l'Avenir
AUXc : zones d'activités de proximité, à vocaton majoritaire artisanale
2AU : Zone à urbaniser à long terme
A : Zone agricole
AF : Zone agricole protégée
AL, AR, AS, AX : STECAL en zone agricole
N Zone naturelle
NP : Zone naturelle protégée
NL, NX : STECAL en zone naturelle

N 0 150 300 m Échelle : 1/4 000e

LEGENDE

Limites communales
UA Limites de zones
Nom de zones
Routes principales et secondaires
Réseau hydrographique

Autres prescriptions

Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielles
OAP Densités
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du CU
Périmètres Délimités des Abords

Eléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU

Boisements
Arbres remarquables
Eléments de patrimoine
Haies
Alignement d'arbres
Murets

Eléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU

Zones humides
Abords des cours d'eau

Risques et contraintes

Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)
Risque fort de retrait et gonflement des argiles (BRGM)
Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du CU
Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du CU
Zone non aedificandi

Emplacements réservés

Emplacements réservés

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Surface (m²)	Références cadastrales	Bénéficiaire
8	Création d'un accès voirie	1228	AS502	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
9	Création d'un parking et d'un cheminement piéton	3982	AS164, AS302	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
10	Création d'un espace public	1368	AR93, AR94, AR235, AR256, AR258, AR419	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
11	Elargissement de la voirie	148;	ZO7, ZO136	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
12	Elargissement de la voirie	1111	ZO2, AV66, AV76	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
13	Elargissement de la voirie	117	AS326, AS328, AS551	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
14	Elargissement de la voirie	1275	ZM34, ZK93, ZK70, ZH143, ZH144	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
15	Valorisation de l'ancienne voie de chemin de fer	22173	ZN49, ZN77, ZM123	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
16	Valorisation de l'ancienne voie de chemin de fer	17825	ZI77, ZI85, ZI86, ZI87	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
17	Création d'une voie piétonne	633	ZO 156	Commune de Coulonges-sur-l'Autize
18	Création d'une voie piétonne	3698	ZD9	Commune de Coulonges-sur-l'Autize

PLUi approuvé en date du 23.06.2020

Département des Deux-Sèvres

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GATINE-AUTIZE

Pièce n° 4.2. : REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de Coulonges-sur-l'Autize - Partie Sud

Le Président Jean Pierre Rimbeau

PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
16.12.2015	24.09.2019	23.06.2020

Communauté de Communes Val-de-Gâtine
Place Porte Saint-Antoine
79100 Champdeniers
Tél.05.49.25.62.65

ELVIA GROUP
27 rue de la gare
64230 Cachan
Tél.01.78.90.59.44